

SECRET

File

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 96

SECRET/141/Add. 7 \*  
19 janvier 1962

NEGOCIATIONS DE 1961 AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXXVII - TURQUIE

Les Délégations de la Suède et de la Turquie ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII, en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXXVII (TURQUIE), et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

\_\_\_\_\_  
Signé au nom de la Délégation  
de la Suède

\_\_\_\_\_  
Signé au nom de la Délégation  
de la Turquie

13 novembre 1961

\_\_\_\_\_  
\* Français seulement  
French only

Résultats des négociations et des consultations  
avec le Gouvernement de la Suède engagées au titre de l'article  
XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions  
reprises dans la liste XXXVII.

MODIFICATIONS APPORTEES A LA LISTE XXXVII - TURQUIE

A - CONCESSIONS A RETIRER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits conso- lidés dans les listes en vigueur Ad.Val. %	
	Autres toisons propres à la confec- tion de fourrures (entières, en mor- ceaux ou cousues):		
	Non apprêtées:		
Ex 43.01	Renard (blanc, rouge et croisé).	5	
	Apprêtées (même teintées):		
Ex 43.02	Petit gris.	20	
Ex 44.18	( Matériaux de construction et autres articles en laine, fil et paille, Ex 48.09 ( copeaux ou rognures de bois, mélan- Ex 68.09 ( gés ou combinés ou non avec d'au- tres matières.	9	
	Baguettes en bois pour encadrement, cadres, corniches et nécessaires de stores (combinés ou non avec d'au- tres matières):		
	Polis ou non, peints ou non:		
Ex 44.19	Baguettes pour encadrement.	39,5	
Ex 44.20	Cadres.	39,5	
Ex 44.28	Corniches et nécessaires de stores.	39,5	
Ex 44.23	Habitations démontables en bois.	20	

Note:

Les parties des habitations démontables  
en bois énumérées dans la position 291  
seront soumises au droit prévu à la po-  
sition 44.23 si elles font partie des-  
dites habitations présentées à l'état  
complet.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits conso- lidés dans les listes en vigueur Ad.Val. %
Ex 44.25/a	Formes en bois (pour chaussures et similaires) (combinées ou non avec d'autres matières).	13
Ex 44.28	Formes en bois (pour chapeaux et similaires) (combinées ou non avec d'autres matières).	13
Ex 48.11	Papiers, cartons et bandes muraux, ainsi qu'autres papiers de recouvrement:  Autres.	19
Ex 64.03	Formes en bois (pour chaussures, chapeaux et similaires), talons et semelles en bois (pour chaussures), sabots, nalins, takunias avec ou sans lanière (combinés ou non avec d'autres matières):  Sabots, nalins, takunias avec ou sans lanière.	13
Ex 64.05	Talons et semelles en bois (pour chaussures).	13
Ex 73.31	Clous de fer à cheval.	26
Ex 73.38	Articles de quincaillerie en fer, n.d.a. tels que ustensiles de cuisine et de table, services à café et à thé, lampes et parties de lampe, fers à repasser, moulins à café, hache-viande, robinets, sceaux, baignoires, installations de lieux d'aisance, poids, pelles et pinces à feu, cloches d'animaux, étriers, capsules de bouteilles et autres articles similaires (combinés ou non avec d'autres matières):  Peints, vernis, émaillés ou galvanisés avec un autre métal:  Ustensiles de cuisine et de table.	11
Ex 82.08	Hache-viande.	11
Ex 84.65	Accessoires non mécaniques pour appareils et outils pneumatiques.	8

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits conso- lidés dans les listes en vigueur A.C.Val. %
	<b>Foyers à mèche ou à compression, poeles et fers à repasser, en cuivre (y compris ceux combinés à l'électricité et combinés avec d'autres matières):</b>	
Ex 74.17	Foyers à mèche ou à compression, poeles.	22,5
Ex 74.18	Fers à repasser.	22,5
Ex 85.10	Poeles et fers à repasser électriques.	5
	<b>Lampes à souder et accessoires pour soudures (en cuivre):</b>	
Ex 82.04	Polis, nickelés ou oxydés.	5
Ex 82.06 ) Ex 84.65 )	Plaques pour les appareils à plaques pour la laiterie (finies).	5
	<b>Ciseaux, tondeuses pour cheveux, rasoirs, rasoirs mécaniques:</b>	
Ex 82.11	Lames de rechange de rasoirs mécaniques.	47
	<b>Lampes à incandescence à combustibles liquides sous pression, en cuivre (combinées ou non avec d'autres matières communes):</b>	
Ex 83.07/b	Nickelées, oxydées ou autrement recouvertes de métal.	25
Ex 84.28	Barattes métalliques.	10
	<b>Tubes et tuyaux en fonte, fer ou acier (avec vernis ou isolés au moyen de toile goudronnée ou d'autres matières):</b>	
	<b>Tuyaux pour fils électriques:</b>	
Ex 85.27	Galvanisés ou points.	8
	<b>Appareils de téléphonie à fil et leurs parties techniques (à l'exclusion des fils, des piles et des cadres d'appui de centrale téléphonique automatique):</b>	
Ex 85.28	Parties techniques.	5
Ex 87.14	Essieux, roues, bandages de roues et autres parties de moyens de transport (enduits ou non, d'une couche de fond).	8

**B - CONCESSIONS A MODIFIER**

Position du tarif	Designation des produits	Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur Ad.Val. %	Taux des droits qui doivent être consolidés Ad.Val. %
Ex 47.01	Cellulose.	5	5
48.01/b	Papier contenant 70% et plus de pâte de bois et pesant de 50 g. inclus à 55 g. inclus par m <sup>2</sup> .		10
Ex 72.15	Aciers alliés contenant en poids au minimum de 5% et plus de l'un ou plusieurs des éléments tels que silicium, manganèse, chrome, vanadium, tungstène, cobalt ou molybdène.	5	5
82.02	Scies à main montées, lances de scies de toutes sortes (y compris les fraise-scies et les lances non dentées pour le sciage).	5	5
Ex 82.13/b	Tondeuses pour cheveux, pour la tonte des animaux et leurs lances.	35	5
84.17/a	Pasteurisateurs, stérilisateurs et leurs parties.	5	5
Ex 84.18	Ecremeuses actionnées à la main.	10	5
Ex 84.52	Machines à calculer et à enregistrer.	5	10
Ex 84.55	Pièces détachées et accessoires des machines à calculer, à enregistrer, à compter et à trier.	5	5
84.62	Roulements de tous genres (à billes, à aiguilles, à galets ou à rouleaux de toute forme).	5	5
Ex 85.09	Appareils électriques d'éclairage et de signalisation.	13	13
Ex 85.13	Appareils de téléphonie par fil et leurs parties.	5	5

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur Ad.Val. %	Taux des droits qui doivent être consolidés Ad.Val. %
Ex 85.14	Microphones pour appareils de téléphonique par fil.	5	5
86.09	Parties et pièces détachées de véhicules pour voies ferrées.	5	5
Ex 87.02	Autobus, automobiles pour le transport de soldats ou de malades, auto-corbillards et autocars.	8	12
Ex 87.06/b	Parties des châssis du No.87.04 (à l'exclusion de celles pour tracteurs).	8	10
Ex 90.27	Taximètres.	5	20

D - NOUVELLES CONCESSIONS SUR LES POSITIONS QUI N'EXISTENT PAS DANS LES LISTES EN VIGUEUR.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits actuellement en vigueur Ad.Val. %	Taux des droits qui doivent être consolidés Ad.Val. %
Ex 48.01/d	Papier kraft.	50	35
56.01	Fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues en masse.	50	20
84.13	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides (pulvérisateurs), à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires, présentés isolément.	25	5

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits actuellement en vigueur Ad.Val. %	Taux des droits qui doivent être consolidés Ad.Val. %
84.16	Calandres et laminoirs, autres que les laminoirs à métaux et les machines à laminier le verre; cylindres pour ces machines.	25	10
84.49	Outils et machines-outils pneumatiques ou à moteur autres qu'électrique incorporé, pour emploi à la main.	5	5
85.16	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle et de commande pour voies ferrées et autres voies de communication, y compris les ports et les aérodromes.	15	5

Note:

Le Gouvernement turc se réserve le droit de porter les taux réduits se rapportant aux positions 48.01/b, 56.01, 84.13, 84.16 et 84.18 à leurs niveaux autonomes en vigueur en date du 11 Janvier 1961, et celui de la position 85.16 à 20%.